

## ***Formation : Le maire au cœur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt***

Cette formation est proposée par la Région Sud dans le cadre du projet Marittimo MED-Star, en partenariat avec l'Institut de formation forestière communale et les associations de Communes forestières des Alpes maritimes et du Var.

Elle s'adresse aux maires et élu.e.s des communes des Alpes maritimes et du Var. Les maires du territoire de Corse et des régions italiennes de Sardaigne, Toscane et Ligurie sont conviés.

### **☞ 4 dates possibles pour participer (sessions en visioconférence) !**

- ☞ Le mardi 16 mars ou le mardi 23 mars 2021 pour les Alpes maritimes
- ☞ Le vendredi 19 ou le lundi 22 mars 2021 pour le Var

## **PROGRAMME**

- 09h15 - 09h30 : **Accueil des participants**  
Accueil sur la plateforme de visioconférence
- 09h30 - 09h50 : **Introduction de la formation**  
Mot d'introduction et présentation de la formation
- 09h50 - 10h15 : **Une région soumise au feu de forêt**  
Les enjeux et l'évolution du risque feu dans la région et l'importance de la planification de la prévention
- 10h15 - 10h25 : **Scénario imaginaire : Une commune du « Var maritime » dévastée par le feu...**  
Quelles actions de l'élu pour prévenir, lutter, reconstruire ?
- 10h25 - 11h05 : **Etape 1 - J'aménage mon territoire en tenant compte du risque**  
Comment et où intégrer le risque feu de forêt dans le Plan local d'urbanisme ?
- 11h05 - 11h15 : **PAUSE**
- 11h15 - 11h50 : **Etape 2 - Je planifie la protection des massifs forestiers**  
Le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier : qui, quoi, comment ?
- 11h50 - 12h30 : **Etape 3 - Je planifie la protection des personnes et des biens**  
Pourquoi et comment faire appliquer les obligations légales de débroussaillage sur sa commune ? Quelles aides à la planification ?

|               |  |
|---------------|--|
| 12h30 - 13h30 | PAUSE  |
| 13h30 - 14h05 | <b>Etape 4 - Je planifie la gestion de crise</b><br>Le Plan communal de sauvegarde : s'organiser pour être prêt  |
| 14h05 - 14h30 | <b>Etape 5 - L'après crise, je tire des leçons et je reconstruis</b><br>Le retour d'expérience, une analyse pour l'avenir. Les actions de restauration des terrains incendiés. |
| 14h30 - 14h50 | <b>Synthèse de l'action de l'élu dans la planification de prévention des incendies de forêt</b>  |
| 14h50 - 15h00 | Clôture de la formation<br>Questionnaire d'évaluation et conclusion  |

Note : Les séquences pourront être traitées dans un ordre variable guidé par les interventions des élus et afin de répondre aux questions qui émergeront au fil de la discussion.

Cette formation se déroulera de manière interactive, à partir du scénario d'une commune dévastée par le feu. Des études de cas, des descriptions d'image, des jeux (10 erreurs, 7 responsabilités, quizz, méli-mélo) mais aussi et surtout des échanges alimenteront cette formation et seront complétés par des apports théoriques.

## INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <u>Organisme de formation</u> | IFFC – Institut de formation forestière communale, 13 rue du général Bertrand - 75007 PARIS  |
| <u>Lieu de la formation</u>   | Formation à distance, en visioconférence. Le lien vous sera communiqué avec la convocation.<br>Prévoyez de vous installer dans un lieu avec une bonne connexion  |
| <u>Contact</u>                | Eloïse Clop, chargée de mission formation, Référente régionale :<br>04 42 65 78 14, <a href="mailto:eloise.clop@communesforestieres.org">eloise.clop@communesforestieres.org</a><br><i>☞ Contacter Eloïse Clop pour toute question relative à cette formation ou à son accès aux personnes en situation de handicap.</i> |
| <u>Date et horaires</u>       | <u>Pour les Alpes maritimes</u> : mardi 16 mars OU mardi 23 mars 2021<br><u>Pour le Var</u> : vendredi 19 mars OU lundi 22 mars 2021<br>De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00<br><i>☞ Si vous n'êtes pas disponible sur les deux dates prévues pour votre département, nous contacter.</i>                                 |
| <u>Durée</u>                  | 4,5 heures de formation en visioconférence   |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <u>Coût pour le stagiaire :</u>    | Formation entièrement prise en charge  |
| <u>Objectif général :</u>          | Accompagner les maires pour la prise en compte du risque feu de forêt dans les documents de planification communaux  |
| <u>Objectifs opérationnels :</u>   | A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les documents de planification communaux pour prévenir le risque feu de forêt</li><li>- Mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</li></ul>   |
| <u>Evaluation :</u>                | La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire  |
| <u>Attestation :</u>               | Cette formation est sanctionnée par une attestation de formation qui vous sera remise sur demande  |
| <u>Animateurs :</u>                | Union régionale des Communes forestières Provence Alpes-Côte d'Azur : Eloïse Clop, Isabelle Desmartin, Muriel Fourmantraux,<br>Association départementale des Communes forestières des Alpes-Maritimes : Aude Blom Raquin<br>Association départementale du Var : Grégory Cornillac<br>Tous les formateurs ont une expérience dans l'animation de formations en lien avec le risque feu |
| <u>Intervenants :</u>              | Communes forestières ; élu.e.s   |
| <u>Public visé :</u>               | Les maires et élu.e.s des communes des Alpes Maritimes et du Var ainsi que les maires de la collectivité de Corse et des régions italiennes de Sardaigne, Toscane et Ligurie   |
| <u>Pré requis :</u>                | Aucun  |
| <u>Règlement intérieur, RGPD :</u> | Disponible sur demande et sur <a href="http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php">http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php</a>  |

👉 **Pour s'inscrire :**

Compléter le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse électronique (email) :

[inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org)

➡ Avant le 12 mars 2021 pour les sessions du 16 et 19 mars

➡ Avant le 18 mars 2021 pour les sessions du 22 et 23 mars

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation, les personnes inscrites seront informées par mail ou téléphone trois jours avant le début de la formation.

*L'IFFC est agréé organisme de formation des élus  
par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*